



# Le relais

LETTRÉ AUX PROFESSIONNELS DE LA PETITE ENFANCE ET AUX PARENTS

LE RELAIS ACCUEIL  
PETITE ENFANCE  
DÉPARTEMENTAL ITINÉRANT

REVUE SEMESTRIELLE - N° 18 - AOÛT 2010

## Édito



S'engager au service de l'enfance est la plus belle et la plus noble des missions. C'est celle que vous avez choisie, en exerçant le métier

d'assistante maternelle.

Vous vous investissez au quotidien au service des enfants avec savoir-faire et dévouement, et en cela, vous apportez un appui et un soutien précieux aux parents qui ont placé leur confiance en vous.

Au fil des années, les liens que vous tissez avec ces familles ne cessent de se développer, et il est donc assez naturel que vous partagiez ensemble un grand nombre de moments forts et conviviaux.

En témoignent ces « fêtes de l'enfance » organisées et encadrées par l'équipe du Relais tout au long de l'été, véritables instants de joie où parents, grands parents, assistantes maternelles et enfants se réunissent autour de nombreuses activités ludiques, artistiques et créatives.

Autant d'instant qui illustrent votre rôle essentiel et déterminant dans l'équilibre, l'épanouissement et l'éveil de chaque enfant dont vous vous occupez.

Merci à toutes pour votre fidélité, votre enthousiasme et votre professionnalisme toujours grandissant.

ÉRIC CIOTTI

Député  
Président du Conseil général  
des Alpes-Maritimes

 CONSEIL GÉNÉRAL  
ALPES - MARITIMES



## L'assistante maternelle : un vrai choix parmi les modes d'accueil d'aujourd'hui

### Le choix du mode d'accueil

Lors de l'arrivée d'un enfant, les parents sont confrontés à la difficulté du choix du mode d'accueil. Aujourd'hui, les possibilités qui s'offrent aux parents sont multiples :

- Garder ou faire garder son enfant par ses proches.
- Choisir d'employer une assistante maternelle (agrée par le Conseil général, selon la loi n°2005-706 du 27 juin 2005) :
  - Privée (qui accueille les enfants à son domicile).
  - En crèche familiale (qui accueille elle aussi les enfants à son domicile tout en étant rémunérée par la mairie de sa commune). [Art. L421-1 du Code de l'Action Sociale et des familles].
  - En Maison d'Assistante Maternelle (qui accueille les enfants dans un lieu autre que son domicile et qui exerce son métier en équipe, avec au moins une et jusqu'à 3 autres assistantes maternelles). [Art. L421-19 du Code de la sécurité Sociale].
- Choisir de confier son enfant à l'équipe d'une structure (multi-accueil ou "crèche" dans le langage courant), crèche d'entreprise ou micro-crèche. [Art. R2324-17 modifié par décret n°2007-230 de février 2007].
- Choisir d'employer une "garde d'enfant" au domicile des parents. [Loi n°2005-841 du 26 juillet 2005 relative au développement des services à la personne].

Outre ces possibilités variant grandement avec le secteur géographique, les parents ont des critères qui leur sont propres, tant sur le plan de leur organisation (le coût, la date d'inscription, les temps d'accueil souhaités par jour et par mois)... que sur le plan éducatif (de quoi mon enfant aura-t-il vraiment besoin ? Par quel mode d'accueil serai-je le plus satisfait et rassuré ?).

Tout parent souhaite le meilleur pour son enfant et veut pouvoir le confier dans de bonnes conditions et en toute confiance, dans un lieu qui corresponde à ses besoins et à ses attentes. Il est très difficile de faire le choix d'un mode d'accueil mais on peut dire que chaque enfant est unique et que chaque parent aussi. Toutes les familles n'ont pas les mêmes préoccupations et les mêmes exigences... mais toutes peuvent avoir le choix. Encore faut-il avoir connaissance des spécificités de chaque mode d'accueil.



Il restera à faire concorder l'offre du territoire à la demande singulière de chacun, car tout mode de garde offre avantages et inconvénients ! Selon l'enquête sur les modes de garde réalisée en 2007 par la DREES (Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques) en France, 63 % des enfants de moins de 3 ans sont gardés à titre principal par leurs parents, 18 % par une assistante maternelle et 10 % seulement dans une structure collective.

Il ressort également de cette étude de la DREES que la structure collective (ou crèche) et l'assistante maternelle ont un coût équivalent après allocations et aides fiscales (voir détails en encadré).

Il faut donc que chaque parent fasse son propre calcul en tenant compte des différentes aides liées à son niveau de revenus.

Au-delà de cet aspect financier, il restera à choisir ce qui semble le plus adapté à son enfant : un environnement familial ou collectif. C'est cet accueil familial et, par conséquent, le métier d'assistante maternelle que nous avons choisi d'aborder plus en profondeur aujourd'hui.

## L'historique du métier d'assistante maternelle

Jusqu'aux années 1900, garder des enfants et les élever était principalement lié à la nourrice. D'où l'origine du mot "nourrice", qui nourrissait les enfants et l'abréviation qui en a découlé et qui persiste toujours : Nounou.

Dans l'Antiquité, les Grecques et les Romaines ne donnaient pas le sein ; la nourrice était une esclave chargée de l'allaitement. La nourrice de l'époque devait avoir entre 20 et 40 ans et être mère afin qu'elle ait de l'expérience et qu'elle soit dévouée. Elle devait être en bonne santé et se devait d'être exemplaire. Ce modèle de "perle rare" franchit les siècles sans grand changement. Aux XV<sup>e</sup>, XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, le principe de faire garder son enfant se généralise même chez les femmes d'artisans. Puis, au XVIII<sup>e</sup> siècle, l'explosion du travail et l'arrivée d'un double salaire dans la famille suite à la généralisation du travail des femmes fait que l'enfant devient gênant. Par exemple, en 1780, sur 21 000 naissances à Paris seuls 1 000 enfants sont allaités par leur mère. À cette époque, l'enfant est perçu comme "un jeune plant qu'il faut tailler et guider", qui a besoin de tuteurs rigides. Aussi, la nourrice peut-elle être plus ou moins sévère selon sa personnalité.

De ce fait, le sort des bébés n'est pas enviable, celui des nourrices non plus. Elles ont souvent dû laisser leur propre enfant, ne sont pas ou très peu rémunérées et surtout ne bénéficient d'aucune considération. Seules les nourrices "embauchées" dans des familles sont plus considérées (meilleure hygiène, habits de qualité...).

Pour ce qui est de la qualité de l'accueil, l'Histoire montre qu'elle fut très tôt une préoccupation des politiques qui, rapidement, ont tenté d'encadrer les nourrices en dressant une liste de critères de sélection tels que : une belle poitrine, une certaine allure, de belles dents, et accouchée de peu de temps. À ce sujet, dès le moyen âge (1284), certaines femmes deviennent des "recommandeuses", chargées de sélectionner et de contrôler les candidates. Et c'est en 1781

qu'apparaît le 1<sup>er</sup> Code de la nourrice qui contient des renseignements sur l'identité, la moralité, la limitation sur les conditions d'accueil, l'obligation de veiller à la sécurité des enfants... De plus, les médecins surveillent la nourrice et son enfant pour garantir "la bonne santé et le bon lait".

Dès 1826, des documents pour réglementer le métier de nourrice apparaissent. Et, petit à petit, de nombreux textes vont émerger en posant des cadres concernant l'accueil, l'éducation et les soins apportés aux enfants par les nourrices.

Progressivement, va naître un statut juridique et, dès 1945, les services de PMI (Protection Maternelle et Infantile) sont créés et ont pour mission d'organiser la surveillance des placements nourriciers. En 1977, les nourrices changent de nom et deviennent des assistantes maternelles. Le 1<sup>er</sup> agrément est né et il devient possible de suivre une formation. En 1992, c'est le véritable statut qui voit le jour, suite à la loi "révolutionnaire" qui fait obligation de formation par les Conseils généraux. La décision d'agrément devient le seul accès au métier.

Au niveau national, avant déduction des allocations et crédits ou réductions d'impôts, la dépense mensuelle moyenne consentie par la famille pour la crèche est de 270 euros par mois, soit une dépense moyenne de 1,60 euro par heure et par enfant. La dépense horaire pour une assistante maternelle agréée est estimée à 3,10 euros de l'heure par enfant. Si l'on prend en compte les réductions ou crédits d'impôt et les allocations, l'assistante maternelle divise son coût pour la famille par près de trois, soit 1,10 euro de l'heure par enfant.

Pour la crèche, les parents ne reçoivent pas d'allocation directement.

En effet, le prix réglé à l'établissement tient déjà compte des subventions de la CNAF (Caisse Nationale d'Allocation Familiale), qui sont versées directement à l'établissement et les tarifs sont établis en fonction des revenus des parents. Les parents bénéficient toutefois d'un crédit ou d'une réduction d'impôt qui ramène le coût de la crèche à 1,10 euro par heure et par enfant.

La loi de 2005 fait entrer les assistantes maternelles dans la sphère éducative et, dès lors, les assistantes maternelles répondent à une définition cadrée : "L'assistante maternelle a une fonction d'accueil, elle doit assurer la santé, la sécurité et l'épanouissement intellectuel de l'enfant dont les parents travaillent, ainsi que son développement physique et affectif, tout en respectant ses rythmes biologiques. Elle participe à l'éducation des enfants qui leur sont confiés dans un esprit de coéducation avec les parents. Les demandes des parents peuvent être très larges, mais peuvent toujours être discutées. L'assistante maternelle peut répondre à des demandes plus spécifiques des parents, de travailler en horaires atypiques, en horaires décalés et le week-end".

# DOSSIER

En 1989, l'arrivée puis l'augmentation des Relais Assistantes maternelles (RAM) dans le territoire, créés par la CNAF (Caisse Nationale d'Allocations Familiales), apparaissent comme un dispositif majeur dans l'évolution et la reconnaissance du métier d'assistante maternelle. Aujourd'hui, une assistante maternelle est agréée (par les services de PMI), suivie à domicile (par la PMI), et accompagnée dans sa profession par la PMI et les Relais. Elle a une obligation de formation de 60 heures avant l'accueil du 1<sup>er</sup> enfant, puis 60 autres heures dans les 2 ans qui suivent la signature du premier contrat de travail. Elles ont également la possibilité de se monter en association. Elles peuvent, d'autre part, participer aux animations des Relais : le département des Alpes-Maritimes en compte 14 communaux et le Relais départemental couvre toutes les autres communes. Cette reconnaissance amène, de ce fait, davantage d'exigences et de transparence de la part des parents employeurs.

Être dans la grande famille des métiers de la Petite Enfance exige des compétences mais surtout des devoirs envers les enfants accueillis, comme de leurs parents.

Aujourd'hui, les exigences de "bonne santé" demandées au XIX<sup>e</sup> siècle, sont devenues des exigences de qualité dans les relations, l'imagination, l'ouverture d'esprit, l'honnêteté, et la communication. Au XXI<sup>e</sup> siècle, les assistantes maternelles ont des savoirs être et des savoir-faire qu'elles doivent toujours montrer et démontrer. L'agrément n'est jamais à considérer comme de l'acquis... le travail est fluctuant. Aussi, la remise en question constante permet-elle de conserver un certain niveau de qualité. Et la situation qui se profile depuis quelques mois, ne peut que concrétiser cette exigence de qualité.

## Une conjoncture difficile pour le travail des assistantes maternelles

En ce qui concerne le département des Alpes-Maritimes, de nombreuses assistantes maternelles sont préoccupées par leur avenir professionnel tout proche. Le mois de septembre, théoriquement le plus chargé en terme de signature de contrats et d'arrivée d'enfants, n'est pas du tout prometteur.

En effet, petit à petit, les assistantes maternelles ont constaté un ralentissement de la demande jusqu'à, pour certaines, l'arrêt total d'appels téléphoniques. Cette même situation a également été perçue par le Relais départemental puisque les multiples appels, normalement reçus dès le mois de mars, n'ont pas ou peu eu lieu cette année. Les parents qui ont contacté le Relais, pour le dernier trimestre de l'année scolaire, ne se renseignaient pas pour trouver une assistante maternelle, mais pour rompre le contrat de fait, avant l'entrée à l'école de leur enfant.

Plusieurs raisons peuvent expliquer cette situation :

- Le nombre croissant de mères qui profitent du congé parental pour s'occuper de leur enfant (6 mois pour le 1<sup>er</sup> enfant et 3 ans à partir du second).
- La crise économique que connaît la France depuis plus d'un an et

qui a énormément fragilisé le monde de l'emploi en favorisant l'émergence des métiers précaires.

- La hausse du nombre d'assistantes maternelles agréées.
- L'extension à 4 de la capacité d'accueil de certaines assistantes maternelles.
- La baisse du taux de remplissage des structures collectives qui a poussé certaines d'entre elles à recontacter des parents en liste d'attente, déjà engagés avec une assistante maternelle.
- Le non-respect de la grille des tarifs horaires et journaliers imposés par la CAF, qui pousse certains parents à déclarer un nombre de jours d'activité supérieur à celui réellement effectué.
- Le non-respect de la Convention Collective Nationale du particulier employeur, qui contraint des parents à signer des contrats de travail dont certaines clauses sont abusives.
- Et enfin, la réapparition et l'augmentation d'un phénomène jusque-là en déclin : le travail au noir.

Effectivement, le phénomène du "travail au noir" refait irruption alors qu'on le pensait en voie d'extinction, surtout en matière d'accueil du jeune enfant. Mais, certains parents font encore le choix, aujourd'hui, de confier leur enfant à des non-professionnelles de la petite enfance pour plusieurs raisons :

- La proximité géographique
- La facilité administrative
- L'enfreinte des lois du Code du travail (notamment en matière d'horaires et de capacité d'accueil)
- La liberté de ne pas confier l'enfant d'un jour sur l'autre en payant uniquement les heures de présence réelles de l'enfant.

Il est impératif de rappeler que, même si les parents possèdent le libre choix quant au mode d'accueil de leur enfant, le "travail au noir" est une pratique illégale. Si les parents décident de rémunérer une personne de leur choix, celle-ci risque un emprisonnement de 3 mois et une amende de 3 750 € [art. L321-4 modifié par la loi n° 2009-526 du 12 mai 2009]. Quant aux parents, ils risquent 3 ans d'emprisonnement et 45 000 € d'amende [Art. 8224-1 et 8224-3 du Code du Travail]. D'autre part, ces adolescentes, voisines, copines ou amies autrement appelées "gardiennes non agréées", qui pratiquent cette profession sans en avoir les qualifications, ne possèdent pas d'assurance civile professionnelle, à l'inverse des assistantes maternelles qui en ont l'obligation pour pouvoir accueillir des enfants à leur domicile.

L'agrément d'assistante maternelle est délivré par les services du Conseil général et, plus particulièrement, par la Direction de la Santé et des Solidarités. Il apparaît ainsi comme un "gage" de qualité que ces professionnelles peuvent offrir aux parents en demande et en recherche d'un mode d'accueil pour leur enfant.

Et c'est une des missions du Relais Assistante Maternelle Départemental Itinérant que de recevoir ces parents en demande, ces assistantes maternelles qui poursuivent ainsi leur formation initiale, et les enfants qu'elles accueillent, afin de proposer des moments d'éveil et d'activités. Ainsi, les prestations qu'offre le Relais sont riches, multiples et demandent une organisation bien étudiée au quotidien.





## Le Relais Départemental : un partenaire de choix pour les assistantes maternelles

La valorisation du métier d'assistant maternel, l'image qui va être transmise par le bouche-à-oreille, celle qui pourra faire que le choix du parent se portera davantage sur ce mode de garde, est représentée, hormis la relation contractuelle, par la qualité de l'accueil proposé à l'enfant et à sa famille.

C'est dans cet objectif que l'équipe du Relais Assistants Maternels Départemental Itinérant met en place différentes actions dans le cadre des missions définies par la CNAF.

### Alors, justement, qu'est-ce qu'un Relais Assistants Maternels ? Quelles sont ses missions ?

Créateur de lien social, le Relais Assistants Maternels est un lieu d'information, de rencontres, d'échanges et d'orientation ; il a pour fonction d'accompagner les parents et les assistantes maternelles dans la relation employeur/salarié (droits et devoirs, contrat de travail, aides financières, métier d'assistant maternel...), et d'observer les conditions locales d'accueil des jeunes enfants afin de faire remonter les besoins. En outre, il met en place des temps de rencontre, de jeu et de socialisation à l'attention des jeunes enfants confiés aux assistantes maternelles ou aux gardes à domicile et contribue à la professionnalisation de celles-ci. (cf. Circulaire CNAF du 25 septembre 2001).

### Qui représente l'équipe du Relais Assistants Maternels ? Et comment cette équipe fonctionne-t-elle sur le terrain ?

L'équipe pluridisciplinaire du Relais Assistants Maternels comprend :

- une puéricultrice, responsable du Relais,
- trois éducatrices de jeunes enfants,
- deux auxiliaires de puériculture,
- une secrétaire.

Cette équipe met en place des "matinées" sur 15 communes différentes du département qui accueillent les assistantes maternelles qui le souhaitent et les enfants qui leur sont confiés ; elles sont également ouvertes aux parents.

Ces matinées se déroulent dans un espace le plus convivial possible et proposent un accueil individuel, des animations et des réponses à différentes demandes :

- besoin de sortir de l'isolement, besoin de références théoriques, besoin d'outils techniques et pédagogiques concernant les assistantes maternelles,
- pour les parents, les demandes sont davantage liées à l'emploi d'une assistante maternelle mais leur présence peut aussi émerger d'un besoin de sortir de l'isolement, ou d'un questionnement sur le développement de leur enfant.

En fonction du nombre de personnes présentes sur chaque lieu et des différents types de demandes, une partie plus ou moins importante de l'équipe sera présente sur ces matinées.

Afin de répondre à ces demandes qui, dans le même temps, permettront d'accompagner les assistantes maternelles dans une démarche de qualité de l'accueil proposé, l'équipe du Relais a développé un projet éducatif ; celui-ci se traduit par la définition d'un "cadre curriculaire" qui décline des valeurs communes traduisant un état d'esprit dans lequel l'équipe intervient. Ce projet, inspiré de différents courants pédagogiques (Loczy, Montessori, Freinet, Bowlby, Winnicott, Dolto...), issu du domaine de la petite enfance, est basé sur trois valeurs qui sont le respect, l'accompagnement et la confiance, et concerne aussi bien les enfants que les adultes.

### D'un point de vue théorique, il s'agit de :

- Mettre notre connaissance du développement global du jeune enfant au service des assistantes maternelles pour les aider à mieux comprendre les comportements de celui-ci : méthodes d'observation, verbalisation, documentation... ;
- Offrir un lieu d'activité pour les enfants favorisant la découverte, la socialisation et l'autonomie
- Permettre aux assistantes maternelles ou aux jeunes parents de tisser des liens et de s'ouvrir sur d'autres "horizons" ;
- Proposer des méthodes et des techniques de pédagogie adaptées au jeune enfant visant à professionnaliser davantage les assistantes maternelles ;
- S'inscrire dans une démarche de prévention par la qualité d'accueil du jeune enfant et de sa famille, en accompagnant les assistantes maternelles dans une réflexion sur leur positionnement et l'analyse des pratiques professionnelles à travers différents outils (voir ci-après) ;

### En pratique, ça donne quoi ?

En amont, le travail en réseau et une réflexion avec de nombreux partenaires :

- Mairies (participation à des événements communaux),
- Établissements d'accueil du jeune enfant (accueil avec les assistantes maternelles, projets...),
- Centres de formation Croix Rouge, IESTS (accueil de stagiaires, interventions),
- Écoles (projets, échanges et rencontres pour préparer l'entrée des enfants les plus grands...),
- Associations,
- Médiathèques (projets, événements...),
- Communication : création du journal semestriel, site Internet, plaquettes, informations dans les journaux locaux,
- PMI et autres services du Conseil général (pour informer sur l'allaitement, le soleil, l'obésité...).

Concernant les matinées, l'équipe aménage la salle :

- Met en place le matériel pédagogique ;
- Structure l'espace afin de poser des repères pour les enfants et les adultes : aménager des "coins" correspondant aux besoins de découverte, en réfléchissant à une continuité et une régularité dans l'espace et dans le temps ;



# DOSSIER

• Accueille le groupe adultes/enfants ; l'accueil est un moment où toute l'équipe se met dans une position de disponibilité.

Pour les enfants, présentation de l'équipe en se mettant à leur hauteur, moments de jeux libres et appropriation de l'espace à leur rythme. Pour les adultes, présentation des participants et temps de convivialité, moments d'échanges.

Un fonctionnement d'équipe est mis en place entre les personnes du Relais et les assistantes maternelles par :

- Des moments d'échanges ;
- L'évaluation du contenu des rencontres ;
- Le recueil des souhaits ;
- Un temps de réflexion sur des projets ;
- Proposition et/ou accompagnement d'un atelier par l'équipe du Relais à travers lequel elle transmet différentes pratiques professionnelles :
  - Animer, susciter un intérêt chez/de la part de l'enfant, plutôt que l'installer de manière directive à l'activité ;
  - Prévoir son matériel de manière à ne plus quitter le groupe d'enfants une fois les activités commencées ;
  - Choisir sa place, de manière à mener l'activité et surveiller le reste du groupe ; mettre en place des adultes relais afin de ne pas laisser le groupe d'enfants seul.

Un atelier peut être une activité à l'extérieur du lieu habituel : lieu ressource que l'adulte pourra utiliser ensuite sans l'équipe du Relais (bibliothèque, etc.).

Dans un premier temps, l'équipe conduit les ateliers, mais l'objectif est que les assistantes maternelles assurent elles aussi ce rôle, en utilisant les principes de base qui concernent :

- Les attitudes et paroles des adultes ;
- L'observation des rythmes de l'enfant ;
- Les techniques d'animation ;
- L'observation comme outil technique : le rôle de l'équipe est alors d'épauler les assistantes maternelles afin de les inciter à :
  - Faire des propositions d'actions pertinentes éducatives ;
  - Leur permettre de mieux comprendre les interactions (adultes/enfants, enfants/enfants, adultes/adultes) ;
  - Et de mieux décoder les signes indicateurs afin de s'adapter aux comportements des enfants.

Les membres de l'équipe du Relais verbalisent à l'adulte, le plus souvent possible :

- Ce qui se passe entre l'enfant et lui ;
- Son attitude éducative ;
- Ce qui se passe pour l'enfant à un moment précis.

Le partage des connaissances (développement psychomoteur et psychoaffectif de l'enfant), les échanges de savoirs et de savoir-faire sont suscités entre toutes les personnes présentes.

En soirées, le Relais propose également des temps de réflexion dont les thèmes sont choisis par les assistantes maternelles (soirées jeu, dernière) et une conférence annuelle.

Des évaluations sont faites en parallèle avec le projet éducatif.

## En quoi consiste l'évaluation et comment se fait-elle ?

L'évaluation du projet se fait en équipe, régulièrement (hebdomadaire, mensuelle, trimestrielle, annuelle...)

Les objectifs sont évalués en se basant sur les résultats qualitatifs (assiduité, évolution des demandes, évolution des activités, satisfaction), quantitatifs (fréquentation des animations, statistiques téléphoniques...), et les moyens mis en œuvre (humains, matériels, moyens d'action, choix des sites).

À partir de cet outil, les objectifs sont réajustés et les projets futurs élaborés.



Pour l'équipe, ce projet s'inscrit en complément de la formation des soixante heures, dans une dynamique de formation complémentaire.

L'ensemble de l'équipe du Relais est tout à fait convaincue que toute cette démarche de professionnalisation, par la voie de la qualité de l'accueil, ne pourra amener le métier d'assistante maternelle qu'à une meilleure reconnaissance du public, et donc des parents qui ont besoin de confier leur enfant et qui sont, aujourd'hui, de plus en plus exigeants.

L'ÉQUIPE DU R.A.M.D.I

# Le relais



## - Point recette

### Du sel, un feutre... c'est magique !

- Matériel : sel ou sucre, feutres, pots, bouteille.  
Demander à l'enfant de verser un peu de sel (fin ou gros, ou du sucre) dans un petit pot et lui faire choisir un feutre qu'il tourne, tourne dans le pot... Le sel se colore comme par magie !

Prendre un autre pot et d'autres feutres de couleurs différentes et recommencer !

On peut fabriquer un petit cône de papier, faire verser à l'enfant le sel coloré pour lui faire réaliser des strates de toutes les couleurs dans un petit pot ou une jolie petite bouteille qu'on fermera hermétiquement.

### Motricité fine

- Matériel : vieux catalogues, bouteilles en plastique.  
Faire déchirer à l'enfant des vieux catalogues en bandes de papier, et lui proposer de les introduire par le goulot d'une bouteille.

*Développe la motricité fine mais aussi la patience...*

Idées testées et partagées pendant les matinées de Peymeinade par SALVATORA, ASSISTANTE MATERNELLE.

## - Point réflexion

### Pourquoi le modelage avec les tout-petits ?

Les apports de cette activité :

- Éveil des sens : sensations tactiles, visuelles, gustatives, olfactives
  - Développement de la motricité fine, la préhension
  - Concentration, observation des autres, de l'adulte
- Le sens de cette activité pour l'enfant :
- Agir sur la matière : étaler, pétrir, aplatir, écraser, trouser, couper...
  - Découvrir des sensations selon la texture (pâte à sel, à sable, pâte blanche, argile...)
  - Voir apparaître et disparaître des traces, des empreintes, les reproduire...
  - Découvrir la notion de mesure (remplir, vider...)
  - Séparer, assembler...
  - Utiliser ses mains ou des outils...
  - Affirmer sa personnalité : imiter les autres, le modèle ou pas (avoir le choix)
  - Créer, donner libre choix à son imagination

MERCI ANDRÉE (ASSISTANTE MATERNELLE DE PEYMEINADE)



## - Point info santé

### Recommandations sur les gestes d'hygiène

#### Attention au repas

- Ne pas partager la vaisselle
- Laver les aliments
- Ne pas cuisiner pendant 48 h si vous êtes malade
- Respecter la chaîne du froid
- Respecter la température du réfrigérateur à maxi 4°
- Bien cuire les aliments
- Utiliser une planche séparée pour la viande

#### Éviter le contact avec une personne atteinte d'une maladie contagieuse

#### Et si j'ai le rhume

- Se couvrir la bouche si toux/éternuement(s)
- Utiliser des mouchoirs à usage unique

- Jeter les mouchoirs dans une poubelle munie de double sac plastique et d'un couvercle

#### Et les surfaces alors !

- Nettoyer régulièrement les endroits à risque
- Nettoyer avec de l'eau chaude et du savon, ou avec des produits ménagers habituels
- Nettoyer les objets utilisés tous les jours
- Aérer les pièces tous les jours

#### Ne pas oublier de se laver les mains

- Avant/après le change des enfants, et avant/après être allé aux WC
- Avant la préparation et le repas
- Au retour à domicile
- Après s'être mouché ou avoir éternué
- Utiliser la solution hydroalcoolique pendant les sorties

#### Pensez au linge

- Ne pas partager le linge entre les enfants
- Laver le linge souillé

## Parole d'assmat...

### Parole d'un professionnel sur l'intervention de Miriam Rasse



MIRIAM RASSE, avec des mots simples et des observations ciblées, nous a remis au cœur de nos pratiques et de notre relation avec l'enfant.

*C'est dans l'anodin du quotidien que l'enfant se construit en enregistrant tous nos messages de communication : nos expressions verbales, nos attitudes gestuelles, nos propositions éducatives, qui vont lui signifier ou non que nous le reconnaissons et le respectons.*

*Pour nous professionnelles, ces conférences nous accompagnent dans notre questionnement quotidien pour un regard toujours ajusté au besoin et à la réalité de l'enfant accueilli en collectivité. L'équipe lit en ce moment les livres de Christine Schulh ("Les douces violences", "Vivre en crèche"), et va poursuivre son travail de réflexion autour des pratiques : Quelles animations ? Pour qui, pourquoi ? (formation de 3 jours en décembre), réunion avec une puéricultrice qui est allée à Loczy, et va nous rapporter son expérience. Nous travaillons aussi avec la psychologue, et une réunion avec les parents devrait se programmer autour du thème "Les interdits, les limites".*

*Merci encore au Relais Conseil général de nous associer à ces conférences qui nous permettent une formation et un questionnement continus.*

L'ÉQUIPE DE DIRECTION DES RUDYLOUS,  
STRUCTURE DE CHATEAUNEUF-GRASSE

## - Prêts à taux zéro

Les conditions d'octroi aux assistants maternels des prêts à l'amélioration de l'habitat sont fixées (Décret n°2010-640 du 9 juin 2010, Journal Officiel du 11 juin 2010, p. 10769). La loi de financement de la Sécurité sociale, pour 2010, prévoit la possibilité pour les caisses d'allocations familiales (CAF) d'accorder aux assistants maternels des prêts à l'amélioration de l'habitat. Le décret d'application de cette mesure est publié, confirmant les informations données lors des travaux parlementaires.

Le prêt est destiné à permettre l'exécution de travaux :

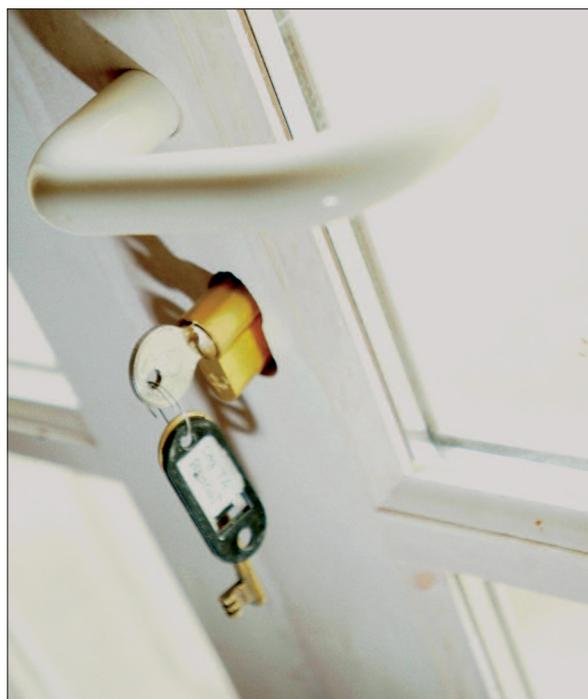
- Pour améliorer l'accueil ou la sécurité des enfants gardés au domicile de l'assistant maternel ;
- Ou pour faciliter l'obtention, le renouvellement ou l'extension de l'agrément.

L'assistante maternelle peut y prétendre, qu'elle perçoive ou non une prestation familiale, et qu'elle soit propriétaire ou locataire de son logement.

D'un montant maximal de 10 000 euros, sans intérêt, il ne peut excéder 80 % du montant des travaux qui doivent être réalisés par une entreprise. Il est remboursable, à compter du sixième mois de son attribution, en cent vingt mensualités au maximum. Lorsqu'un assistant maternel renoncera à exercer son activité, perdra ou n'obtiendra pas son agrément avant l'extinction de la dette, les sommes restant dues deviendront immédiatement exigibles.

SOURCE "L'ASSMAT" N°90, JUILLET-AOÛT 2010.

*Le terme "domicile" exclut-il des travaux réalisés dans une maison d'assistante maternelle ? Il faudra attendre la circulaire de la Caisse Nationale des Allocations Familiales pour le savoir.*



# Le relais



## Contacts

### Relais accueil petite enfance départemental itinérant et Point Info Famille

Service des Actions pour la Maternité et l'Enfance  
Direction de la Santé et des Solidarités  
Conseil général des Alpes-Maritimes  
BP 3007 - 06201 Nice cedex 3 - Tél. 04 97 18 70 82  
Courriel : [relaissamat@cg06.fr](mailto:relaissamat@cg06.fr)  
Site du Conseil général : [www.cg06.fr](http://www.cg06.fr)

## Numéros de téléphone et sites Internet utiles

- Caisse d'Allocations Familiales : [www.caf.fr](http://www.caf.fr)  
Tél. 0820 25 06 10
- FEPEM  
(Fédération du Particulier Employeur) :  
Tél. 0820 024 324 (service salarié)  
et 04 93 39 60 63 (service employeur)
- Inspection du travail  
Tél. 04 93 72 49 49
- Centre Pajemploi : [www.pajemploi.urssaf.fr](http://www.pajemploi.urssaf.fr)  
Tél. 0 820 00 72 53
- Impôts service : [www.impôts.gouv.fr](http://www.impôts.gouv.fr)  
Tél. 0 820 32 42 52
- Caisse Primaire d'Assurance Maladie : [www.ameli.fr](http://www.ameli.fr)  
Tél. 0 820 904 130
- Assedic : [www.pole-emploi.fr](http://www.pole-emploi.fr)  
Tél. 39 49
- Ufnafaam : [www.ufnafaam.fr](http://www.ufnafaam.fr)
- Travail Info Service :  
Tél. 0825 347 347
- CESA : [www.cesa.urssaf.fr](http://www.cesa.urssaf.fr)  
Tél. 32 11

## La pensée du jour

« L'homme n'est vraiment humain que quand il joue ».

GOETHE

« L'enfant qui ne joue pas n'est pas un enfant, mais l'homme qui ne joue pas a perdu à jamais l'enfant qui vivait en lui et qui lui manquera beaucoup ».

PABLO NERUDA

## Dates à retenir

### Dates de reprise des sites en septembre

• Lundi 6	Vence
• Mardi 7	Saint-Cézaire / Valdeblore
• Mercredi 8	La Gaude
• Jeudi 9	Le Bar-sur-Loup
• Vendredi 10	Puget-Théniers
• Lundi 13	Roquefort-les-Pins
• Mardi 14	La Turbie
• Jeudi 16	La Roquette-sur-Siagne
• Lundi 20	Saint-Laurent-du-Var
• Mardi 21	Peymeinade
• Mercredi 22	La Gaude
• Jeudi 23	Peymeinade / Sospel
• Lundi 27	Le Bar-sur-Loup
• Mardi 28	Auribeau-sur-Siagne
• Jeudi 30	Sospel

## Soirées

- « **Les douces violences** »  
le **mardi 5 octobre** au **CADAM**.  
Animé par **CHRISTINE SCHUHL**
- « **Ateliers de partage de pratiques professionnelles** »  
4 ateliers en soirée : le **lundi 18 octobre** à **Puget-Théniers**,  
le **jeudi 21 octobre** à **Vence**, le **jeudi 4 novembre** à **La Turbie**,  
et le **vendredi 5 novembre** à **Peymeinade**.  
Animé par **JEANNE CAPODANO**
- **Soirées jeu** :  
3 dates : le **jeudi 30 septembre** à **Roquefort-les-Pins**,  
le **jeudi 14 octobre** à **La Turbie**, le **mardi 23 novembre** à **Auribeau-sur-Siagne** (soirée de juin reportée).  
Ces soirées sont mises en place afin de poursuivre,  
de manière interactive, la démarche de réflexion autour  
du jeu amorcée lors des animations en matinée.  
Animées par **L'ÉQUIPE DU RELAIS**
- **Soirée Info** : « **La société face aux cancers** »,  
le **mardi 16 novembre**, par **LE P<sup>R</sup> SCHNEIDER**,  
au **CADAM** à 19h30 : informations sur le fonctionnement  
de cette Organisation Non Gouvernementale, son utilité,  
ses missions, ses besoins... présentée par **LA LIGUE  
CONTRE LE CANCER**

Pour toutes ces soirées, n'oubliez pas de vous inscrire auprès du Relais...